LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS DE 2023

POUR LES PARENTS ET LES GRANDS-PARENTS

À chaque étape, veuillez cocher ☑ tous les éléments applicables.

- À moins que le représentant, le répondant ou le(s) demandeur(s) ai(en)t besoin d'un autre format, notamment en raison d'une incapacité, toutes les demandes doivent être soumises en ligne par l'intermédiaire du Portail de résidence permanente (https://prson-srpel.apps.cic.gc.ca/fr/connexion) ou du Portail de la résidence permanente pour les représentants (https://prson-srpel.apps.cic.gc.ca/fr/rep/connexion).
- Pour veiller à ce que la demande soit complète et acceptée aux fins de traitement, veuillez suivre toutes les étapes dans le Guide 5772 – *Demande de parrainage pour parents et grands-parents* : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5772-demande-parrainage-parents-grands-parents.html.
- Téléversez la présente Liste de contrôle des documents et tous les autres formulaires et documents demandés à votre demande en ligne.
- Lorsqu'on vous demande de téléverser des documents et des formulaires dans la demande en ligne, seuls les fichiers en format PDF, JPG, JPEG, PNG, DOC et DOCX sont acceptés. La taille des documents et des formulaires téléversés ne peut pas dépasser 4 mégaoctets.
- Si l'un ou l'autre des documents soumis n'est rédigé ni en français ni en anglais, veuillez fournir une traduction notariée (certifiée) ainsi qu'une copie du document original.
- En règle générale, si les parents (ou grands-parents) parrainés sont séparés et non divorcés, il faut soumettre une seule demande pour les deux parents étant donné qu'ils sont encore mariés. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les époux séparés, veuillez consulter le Guide 5772.
- L'information contenue dans la demande de parrainage doit correspondre à celle indiquée par le répondant dans son formulaire d'Intérêt pour le parrainage soumis en 2020. Si l'information a changé depuis la soumission du formulaire d'Intérêt pour le parrainage (notamment le nom de famille, l'adresse, etc.), veuillez fournir les renseignements mis à jour et fournir une lettre d'explication ainsi qu'une preuve du(des) changement(s).
- À la section « Formulaires – Demandeur principal » dans la présente liste de contrôle, le demandeur principal est responsable de remplir les formulaires au nom des personnes à sa charge âgées de 18 ans et plus.
- Avant de soumettre la demande dans le Portail, le demandeur principal devra signer une déclaration électronique indiquant que tous les renseignements soumis sont vrais, exacts et complets.

Si vous ne suivez pas ces instructions, votre demande pourrait être jugée incomplète et vous être retournée.

IMPORTANT : Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un ou plusieurs des documents qui figurent dans la présente liste de contrôle, vous devez téléverser une explication écrite pour chaque document manquant. Soumettez tout renseignement supplémentaire dans la section « Autres documents justificatifs » en sélectionnant le nom du document « Lettre d'explication » dans votre demande en ligne.

Il est possible que vous deviez fournir la version originale d'un formulaire avec les signatures manuscrites originales si un agent d'IRCC juge que cela est nécessaire.

Formulaires - Répondant

☐ 1. ***Liste de contrôle des documents de 2023 pour les parents et les grands-parents*** **(IMM 5771)**

☐ 2. ***Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement*** **(IMM 1344)**
À remplir, à signer et à dater en ligne par vous (le répondant), votre cosignataire (le cas échéant) et la personne que vous parrainez (le demandeur principal).

Remarque : Vous devez conserver une copie de ce document dans vos dossiers. Cette entente énonce les obligations et les responsabilités du répondant, du cosignataire (le cas échéant) et de la personne parrainée.

☐ 3. ***Évaluation financière pour le parrainage de parents et grands-parents*** **(IMM 5768)**
À remplir par vous et votre cosignataire, le cas échéant. Les résidents du Québec n'ont pas besoin de remplir ce formulaire.

Si vous avez répondu « Non » à la question 8 ou si votre cosignataire a répondu « Non » à la question 16, vous devez remplir le formulaire ***Sources de revenu pour le parrainage de parents et grands-parents*** **(IMM 5748).**

☐ 4. ***Déclaration officielle d'union de fait*** **(IMM 5409)**
À remplir, à signer à la main et à dater par le répondant, le cosignataire et la personne qui reçoit la déclaration, uniquement en cas d'union de fait.

Formulaires - Demandeur principal

☐ 1. ***Formulaire de demande générique pour le Canada* (IMM 0008)**
À remplir en ligne par le demandeur principal. L'époux ou le conjoint de fait à charge du demandeur principal ainsi que les enfants à sa charge (qu'ils l'accompagnent ou non) doivent être déclarés dans ce formulaire, sauf s'ils ont déjà obtenu le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada.

☐ 2. ***Renseignements additionnels sur la famille* (IMM 5406)**
Le demandeur principal doit remplir ce formulaire en ligne pour lui-même et pour toutes les personnes à sa charge qui sont âgées de 18 ans ou plus (qu'ils l'accompagnent ou non) et qui n'ont pas déjà obtenu le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada.

☐ 3. ***Annexe A - Antécédents/Déclaration* (IMM 5669)**
Le demandeur principal doit remplir ce formulaire en ligne pour lui-même et pour les personnes à sa charge qui sont âgées de 18 ans ou plus (qu'ils l'accompagnent ou non) et qui n'ont pas déjà obtenu le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada.

IMPORTANT : Pour que ce formulaire soit accepté, il doit être complet (notamment il ne doit comprendre aucune période inexpliquée dans les antécédents d'études et personnels aux sections C et D).

Remarque : Pour la section D, si le demandeur principal ou une personne à sa charge n'a pas travaillé au cours des dix dernières années (par exemple, ils sont à la retraite), ils doivent fournir des détails sur leurs antécédents personnels depuis l'âge de 18 ans.

☐ 4. ***Renseignements supplémentaires - Liste des voyages* (IMM 5562)**
Le demandeur principal doit remplir ce formulaire en ligne pour lui-même et pour toutes les personnes à sa charge qui sont âgées de 18 ans ou plus (qu'ils l'accompagnent ou non) et qui n'ont pas déjà obtenu le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada.

☐ 5. ***Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476)**
À remplir, à signer et à dater en ligne par le répondant/demandeur principal et leur représentant, s'il y a lieu. Si le répondant et le demandeur principal ont chacun un représentant, le répondant et le demandeur principal doivent soumettre des formulaires distincts.

Documents justificatifs - Partie A

RÉPONDANT

☐ 1. ***Lettre d'invitation à présenter une demande en 2023 - parents et grands-parents***

☐ 2. Téléversez l'une des pièces suivantes :

- votre carte de résident permanent (recto/verso) ou, si vous n'avez pas reçu de carte de résident permanent, votre *Fiche relative au droit d'établissement* (IMM 1000) ou votre *Confirmation de résidence permanente* (IMM 5292 ou IMM 5688), ou
- votre certificat ou carte de citoyenneté canadienne (recto/verso), ou
- votre certificat de naissance canadien, ou
  Si vous êtes né(e) dans la province de Québec, seul un acte de naissance délivré par le *Directeur de l'état civil* est accepté.
- votre passeport canadien (pages où figurent le numéro du passeport, les dates de délivrance et d'expiration, la photo, le prénom, le nom de famille ainsi que le lieu et la date de naissance du titulaire), ou
- votre certificat sécurisé de statut d'indien.

IMPORTANT : Une copie de la même attestation de statut au Canada que vous avez soumise avec le formulaire Intérêt pour le parrainage rempli en 2020 doit être jointe à votre demande pour parrainer vos parents et vos grands-parents.

☐ 3. Téléversez votre certificat de mariage, si vous avez un cosignataire et que celui-ci est votre époux.
Si vous vous êtes mariés dans la province de Québec, seul un certificat de mariage délivré par le *Directeur de l'état civil* est accepté.

☐ 4. Si votre époux ou conjoint de fait est un cosignataire, téléversez l'une des pièces suivantes :

- sa carte de résident permanent (recto/verso) ou, si votre époux ou conjoint de fait n'a pas reçu de carte de résident permanent, sa *Fiche relative au droit d'établissement* (IMM 1000) ou sa *Confirmation de résidence permanente* (IMM 5292 ou IMM 5688), ou
- son certificat ou carte de citoyenneté canadienne (recto/verso), ou
- son certificat de naissance canadien, ou
  Si votre époux ou conjoint de fait est né dans la province de Québec, seul un acte de naissance délivré par le *Directeur de l'état civil* est accepté.
- son passeport canadien (pages où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, la photo, le prénom, le nom de famille ainsi que le lieu et la date de naissance du titulaire), ou
- son certificat sécurisé de statut d'indien.

5. Preuve de la relation entre le répondant et le demandeur principal

- Téléversez le certificat de naissance du répondant.
  Si vous êtes né(e) dans la province de Québec, seul un acte de naissance délivré par le *Directeur de l'état civil* est accepté.

Remarque : Si vous parrainez vos grands-parents, vous devez également inclure le document suivant :

- Téléversez le certificat de naissance de votre mère/père/parent.

DEMANDEUR PRINCIPAL ET PERSONNE(S) À CHARGE

1. Téléversez le titre de voyage ou le passeport du demandeur principal et de chaque personne à sa charge qui l'accompagne.

2. Preuve de la relation entre le demandeur principal et son époux ou conjoint de fait

- Téléversez le certificat de mariage; OU

- *Déclaration officielle d'union de fait* (IMM 5409)
  À remplir par le demandeur principal, son conjoint de fait et la personne qui reçoit la déclaration. Ce document doit être signé à la main et téléversé à votre demande en ligne.

Remarque : Si le demandeur principal ou son époux ou conjoint de fait à charge a déjà été marié ou dans une union de fait, veuillez inclure les éléments suivants :

a) le(s) prénom(s) et le(s) nom(s) de famille de tous les époux ou conjoints de fait antérieurs ;
b) la période au cours de laquelle ils ont été ensemble ;
c) une preuve de la dissolution de tous les mariages et unions de fait antérieurs. Une telle preuve pourrait inclure l'un des éléments suivants : certificat(s) de divorce, certificat(s) de décès ou *Déclaration solennelle de rupture d'une union de fait* (IMM 5519).

3. Preuve de la relation entre le demandeur principal et les enfants à sa charge

- Téléversez un certificat de naissance pour chacun des enfants à charge.

4. Curriculum Vitae (CV)

- Le demandeur principal et toutes les personnes à sa charge qui sont âgées de 18 ans ou plus doivent téléverser un CV. Assurez-vous que tous les CV fournissent des renseignements depuis l'âge de 18 ans et des détails sur les emplois et les postes de bénévole occupés.

5. Détails de poste(s) gouvernemental(aux) :

- Si le demandeur principal ou une personne à charge a déclaré avoir été titulaire de postes gouvernementaux à la section F de l'*Annexe A - Antécédents/Déclaration* (IMM 5669), veuillez remplir le formulaire *Détails de poste(s) gouvernement(al/aux)* (IMM 0149) : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/trousses/form/imm0149f.pdf.

6. Détails du service policier :

- Si le demandeur principal ou une personne à charge a déclaré avoir été membre d'un corps de service policier à la section F de l'*Annexe A - Antécédents/Déclaration* (IMM 5669), veuillez remplir le formulaire intitulé *Détails du service policier* (IMM 0150) : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/trousses/form/imm0150f.pdf.

7. Détails de l'expérience militaire :

- Si le demandeur principal ou une personne à sa charge a déclaré avoir fait un service militaire ou paramilitaire à la section G de l'*Annexe A – Antécédents/Déclaration* (IMM 5669), remplissez le formulaire *Détails sur le service militaire* (IMM 5546) : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/trousses/form/imm5546f.pdf.

8. Téléversez une (1) photo récente du demandeur principal et de chaque personne à sa charge qui l'accompagne. Suivez les instructions énoncées dans les directives pour les photos : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/information/demandes/guides/pdf/5445fb-f.pdf

9. Frais de traitement
   Téléversez le reçu du paiement des frais indiquant le montant payé.

Remarque : Joignez un seul reçu montrant les frais de parrainage, les frais de traitement de la demande et les frais relatifs à la collecte des données biométriques.
Pour **éviter les retards** dans le traitement de votre demande, **payez les frais relatifs à la collecte des données biométriques** lorsque vous soumettez vos frais de traitement de la demande.

Documents justificatifs - Partie B

☐ 1. Si vous avez répondu « Non » à la question 8 ou si votre cosignataire a répondu « Non » à la question 16 du formulaire ***Évaluation financière pour le parrainage de parents et grands-parents* (IMM 5768)**, vous devez téléverser ce qui suit :

Une preuve de revenu ou un Avis de cotisation émis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour chacune des trois années d'imposition précédant immédiatement la date de votre demande. Pour le processus de réception de demandes de 2023, vous devez fournir vos avis de cotisation pour les années d'imposition 2020, 2021 et 2022. Si vous n'avez pas de copies papier de vos avis de cotisation dans vos dossiers, vous pouvez consulter (et imprimer) vos déclarations de revenus ainsi que d'autres renseignements fiscaux personnels en utilisant le service en ligne Mon dossier de l'ARC. Pour vous inscrire ou ouvrir une session, visitez : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html.

IMPORTANT : Certificats de police

Ne fournissez pas de certificat de police à cette étape-ci. Le bureau de traitement demandera au demandeur principal et à chaque personne à sa charge âgée de 18 ans ou plus (qui ne sont pas déjà citoyens canadiens ou résidents permanents) de fournir un certificat de police à une étape ultérieure du processus de demande.

IMPORTANT : Examen médical

Ne vous soumettez pas à un examen médical pour le moment. Vous recevrez des instructions en la matière à un moment opportun au cours du processus de traitement.